

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

<b>Identification de l'organisme qui passe le marché :</b>	Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) 9 rue Carnot 89200 Avallon
<b>Type de pouvoir adjudicateur :</b>	Niveau local
<b>Type de procédure de passation :</b>	Appel d'offres ouvert
<b>Nature de marché :</b>	Services
<b>Objet du marché :</b>	Études de transfert des compétences « eau potable » et « assainissement »
<b>Description / caractéristiques principales :</b>	<b>Lot 1 :</b> Étude de préfiguration des services. <b>Lot 2 :</b> Étude technique préalable au transfert de la compétence « eau potable ». <b>Lot 3 :</b> Étude technique préalable au transfert de la compétence « assainissement collectif ».
<b>Lieu d'exécution :</b>	Territoire de la CCAVM
<b>N° nomenclature CPV :</b>	LOT 1 : 71241000 LOTS 2 et 3 : 71335000
<b>Des variantes seront-elles prises en considération ?</b>	NON
<b>Durée du marché ou délai d'exécution :</b>	Lot 1 : 18 mois maximum pour la tranche ferme, 6 mois maximum pour la tranche optionnelle,  Lot 2 : 16 mois maximum pour la tranche ferme, 12 mois maximum pour les tranches optionnelles,  Lot 3 : 18 mois maximum pour la tranche ferme, 6 mois maximum pour les tranches optionnelles,  à compter de l'Ordre de Service fixant la date de démarrage de chaque lot.
<b>Modalités essentielles de financement :</b>	Budget principal et paiement par mandat administratif sous délai de 30 jours.
<b>Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats :</b>	Renseignements, documents et déclaration sur l'honneur, prévus aux articles R2143-3, R2143-6 à R2143-9 du code de la commande publique. Le candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le marché devra produire, avant la signature du marché les pièces, attestations et certificats prévus aux articles R2143-7 à R2143-9 du code de la commande publique dans un délai de 8 (huit) jours à compter de la demande de la collectivité. Puis tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché les pièces prévues aux articles R 1263-12, D. 8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D8254-5 du code du travail.
<b>Critères de sélection des candidatures :</b>	Capacités techniques financières et professionnelles en adéquation avec l'objet du marché. La capacité des candidats sera jugée à partir des éléments demandés dans le dossier de consultation.
<b>Critères de choix des offres :</b>	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des

critères pondérés énoncés dans le règlement de la consultation.

<b>Date limite de réception des offres :</b>	<b>Le mercredi 15 octobre 2025 à 12 heures.</b>
<b>Langue de présentation des offres :</b>	Le français
<b>Unité monétaire :</b>	L'euro
<b>Délai de validité des offres :</b>	180 jours à compter de la date limite de réception des offres
<b>Retrait du dossier de consultation :</b>	Sur le site <a href="https://www.marches-securises.fr/">https://www.marches-securises.fr/</a> où les candidats sont invités à consulter les documents  La personne physique doit impérativement renseigner ses coordonnées électroniques afin de bénéficier de toutes les informations et modifications complémentaires.
<b>Renseignements :</b>	Demande électronique sur le site <a href="https://www.marches-securises.fr/">https://www.marches-securises.fr/</a>
<b>Conditions de remise des offres :</b>	Se référer au règlement de la consultation.
<b>Procédure de recours :</b>	<u>Instance chargée des procédures de recours :</u>  Tribunal Administratif de Dijon 22 rue d'Assas – BP 61 616 – 21 016 DIJON CEDEX Tél : 03 80 73 91 00 – Fax : 03 80 73 39 89 Adresse mail : <a href="mailto:greffe.ta-dijon@juradm.fr">greffe.ta-dijon@juradm.fr</a> URL : <a href="http://sagace.juradm.fr">http://sagace.juradm.fr</a>  <u>Organe chargé des procédures de médiation :</u>  Comité consultatif régional de règlement amiable 184 rue Duguesclin -69 433 LYON CEDEX 03 Tél : 04 78 14 10 10 – Fax : 04 78 14 10 65 Adresse mail : <a href="mailto:greffe.ta-lyon@juradm.fr">greffe.ta-lyon@juradm.fr</a> URL : <a href="http://ta-lyon.juradm.fr">http://ta-lyon.juradm.fr</a>
<b>Introduction des recours :</b>	Recours gracieux adressé au pouvoir adjudicateur dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée.  En application de l'article R.421-5 du code de justice administrative, les décisions peuvent faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision contestée et avant la signature du marché.  La procédure de référé précontractuel peut être introduite devant le Président du Tribunal Administratif de Dijon depuis le début de la procédure et jusqu'à la signature du contrat.  Référé-Suspension avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat, devant le juge des référés du Tribunal Administratif (Cja, art. L 521-1).  La procédure de référé contractuel peut-être introduite devant le Président du tribunal Administratif de Dijon (articles L 551-13 et suivants du code de justice administrative) dans le délai indiqué à l'article R 551-7 du CJA.  Recours en annulation ou en suspension du contrat dans les conditions prévues par la jurisprudence (Ce, 16 juillet 2007, requête n° 291545).  Les recours contentieux peuvent être transmis par voie postale au Tribunal

Administratif de Dijon ou par voie dématérialisée sur le site  
[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Référence :**

**Date d'envoi de l'avis à la  
publication :** 10/09/2025.